

② - ce

Vendredi 13 Mai 2022

R1

Première réunion

Suite à notre entretien, je vous joins par courrier par mail les documents de notre proposition pour le projet d'aménagement du PLU de Terrou de Spatz
à chiffré le 13-05-2022 Jean François BRASSE

Vendredi 13 Mai 2022

R2

Je suis concerné par la modification du PLU, je ne suis pas d'accord avec la limitation imposée sur la parcelle dont je suis propriétaire, le nombre de logements potentiels ne doit pas être imposé (maximal 5).

M BRUNEM

R3

Je suis opposé au fait de mentionner

"la voie sera dimensionnée pour permettre le désenclavement des fonds de jardin" et fixer que "la voie de descente longe les parcelles baliées sud". M BRUNEM

Il faut laisser de la liberté à l'aménageur. En effet, un projet potentiel d'aménagement peut inclure les parcelles contiguës.

Et résumé : imposer l'accès = NON

imposer le nombre de logements = NON

Je suis venu consulter le projet communal
Michel Tulleot

Une visite sans inscription - la personne remerciée

Reçu ce jour une Lettre Recommandée de Mr et Mme
H VET

Mardi 31 mai 2022

R4

Je souhaite émettre des réserves sur les modifications du PLU
présenté en Mairie :

*il apparaît que notre "région" est déjà sur-dotée en offre de surfaces

commerciales, que ce soit au niveau départemental et même localement sur le pays de Vitré. Il n'y a donc nullement besoin d'avoir une nouvelle supérette sur Eheller alors qu'il y en a déjà une, il faudrait plutôt conforter son accès et l'intégrer au projet "Cœur de Bourg" dont les limites paraissent élargies ne regroupant pas dedans la Mairie, les Ecoles, le Tabac-Presse etc...

Dans le PADD actuel, la supérette fait bien partie de "l'espace de centralité commerciale" alors que la localisation de la future n'est pas dedans. Cette modification de PLU; modifie donc le PADD actuel : p. 24 de la note de présentation il est pourtant indiqué que "la création de cette nouvelle zone est compatible avec l'orientation 3 - Objectif n° 2 du PADD" ce qui est faux.

* comme il est indiqué dans le courrier de la région Bretagne, il faut anticiper les objectifs en faveur du développement durable, environnement, etc... on peut donc éviter de supprimer une zone perméable comme le terrain de foot actuel pour le transformer en bâtiment et donc imperméabiliser cette zone ainsi que sa voie d'accès. Les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) sont clairs et ce projet va à l'opposé de ce principe. Si on parle également du principe du "Éviter-Réduire-Compenser", on peut s'arrêter au éviter ayant actuellement différentes zones non utilisées et déjà imperméabilisées comme l'ancienne caserne des pompiers, l'ancien bar le long de la rue des Sautniers ou encore les anciens établissements Julliot...

* selon le courrier de Vitré Communauté, quel est le coefficient de végétalisation de chaque zone ?

* la NRAE indique également de ne pas générer d'effet notable sur l'environnement

En marge de cette enquête publique, je souhaite également faire constater qu'il était très difficile d'obtenir des informations sur le projet "Cœur de Bourg" si nous n'avions pas pu assister aux ateliers participatifs, la seule occasion s'est présentée lors de la déambulation dans le bourg où il a été annoncé par un adjoint que le projet

de supermarché n'était pas le sujet ce jour-là (le 18 septembre 2021)
et qu'il ne ferait pas parti du vote de fin septembre 2021 par
le conseil municipal, ce qui était faux.

Une pétition de plus de 1800 signatures sur une population
comme Etrelles n'a même pas soulevé quelques interrogations de la
part du conseil municipal pour prendre sa décision, c'est désolant.

Enfin, envoyer des enfants faire leur sport loin de la zone
d'habitation et en les faisant traverser une route très circulée
en supprimant ce terrain de sport est un non sens quand on
prône désormais les mobilités douces et la réduction de l'utilisation
de la voiture dans nos déplacements quotidiens

Devrions nous permettre le 4 juin de 9h à 12h



Poulouin. Jean-Fues. Le 4/06/2022. déposons comme annexes
h-6 en plume.

Ces notes jointes au courrier

BEUCHER Guy enverra un mail expliquant son opposition

R5

M^r et M^{me} AUDROUIN @ Abreudie considèrent
qu'il y a assez de commerces et de grande surfaces
aut alentours on est contre la grande surface à
Etrelles Audrois ~~Audreudie~~



R6

M^r Terobe et M^{me} Neveu
Contre le projet d'une surface alimentaire à la place
d'un espace sportif regroupé, permettant les activités des enfants
sans reprendre les véhicules pour activité différente. Espace sécurisé.
Courrier Déposé par mail.



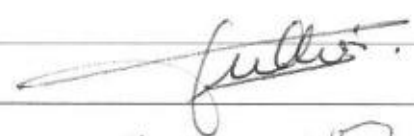
je dépose ce faux 3 documents
annexes 7-8 et 9 au registre



M. & M^{me} FROREUX déposent un courrier - Annexe 10



M^{me} Jullist Frederique dépose un annexe 11



Remi Perrier



Alain Bignon Bignon

Pauline Gaillard



MONNERIE Anita  déposera 1 courrier

BADIER Clarisse ~~Fadier~~ déposera un courrier

BADIER Olivier ~~Docteur~~ déposera un courrier

M^{me} & M^{me} PASSARD y.y.  déposeront un courrier.

R7

M^{me} & M^{me} GEORGET F. Pourquoi utiliser un terrain de Foot
pour faire un magasin? Terrain qui est en Zone Humide
~~non~~ Pas de nécessité de construire un magasin
offres suffisantes sur ETRELLE Argente VITRÉ

R8

11/06/22 M^{me} & M^{me} NARY BERBIER ne sont pas favorables
au projet de surface alimentaire à la place de l'espace
ouvert car l'offre de commerce est suffisante pour Etrelle



~~Voison Annabelle~~ / ~~Voison~~ Déposera un courrier par mail
Voison Anne / Voison Thérèse / Voison Déposera un courrier par mail

Troisième permanence Le Lundi 13 Juin de 14h à 17h

R9

Je suis favorable au projet.
Pour garder un dynamisme sur la commune, il faut maintenir tous les commerces;
Aujourd'hui, nous avons l'équipe municipale qui a fait le dossier pour le réaménagement du cœur de bourg, qui a été retenue pour Ville de demain; il faut aller dans ce sens.
Regrouper les commerces et la supérette qui est occupée et l'agrandir est important pour que ce soit accessible à tous les habitants.
Il ne faut pas que Ethelby ne devienne une ville dortoir, mais une ville vivante même le week-end.


R10

M. Gausset garten.
Indique son désaccord pour l'implantation réservoir qui est prévu vers la prise d'eau car cela passera au ras de ses fenêtres et créera un gêne certain et posera un problème en cas de vente. Et accède à elle abandonné par un ancien maire (M. Gouin Pierre) car il existe un autre accès.

R11

M. Gausset dépose un courrier. Année 20
M. et M^{me} Blin Yves et Annabelle pour le changement de destination prévue au dossier

M^r JULLIOT Simon dépose un courrier

Annexe 21 

M^r Lejeune et Hernois dépose un courrier

Annexe 22

M^r Flechon

R12

Pour le développement économique de la commune, nous avons besoin d'une activité économique moderne avec l'installation d'un supermarché. Cela renforcera les autres commerces de la commune (fleuriste, boulangerie, pizzeria ...).



M^r RUSPIN dépose un courrier Annexe 23

R13

QUESTION DE M^r CHARVAT PROPRIÉTAIRE DES MAISONS DE LA RUE QUELLES MAISON (Avec un ~~autre~~)

Pourquoi ~~un~~ un deuxième passage? UTILISÉ?

